

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 4 février 2019, les ordonnances suivantes :

C-4.1, o. 174, établissant la mise à sens unique de la rue Marie-Anne Est entre les avenues Papineau et De Lorimier;

C-4.1, o. 175, interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche est à l'intersection du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue De Lanaudière;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx